



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-48

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE RUSTREL VILLAGE A CELUI D'APT LE CHENE ET RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 33

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
GARGAS : Mme Claire SELLIER  
MURS : M. Christian MALBEC  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240404-2024-48-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024  
Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 sur la passation des marchés selon une procédure adaptée,

**Vu**, la programmation des travaux sur les réseaux d'AEP et EU de la CCPAL, telle qu'elle ressort notamment du Schéma Directeur d'Eau Potable du Pays d'Apt et des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées des communes,

**Vu**, le déroulement de la procédure d'Appel Public à Concurrence menée du 26 février 2024 au 22 mars 2024 à 11 heures,

**Vu**, les offres reçues et le rapport d'analyse de ces offres,

**Vu**, l'avis de la commission MAPA du 3 avril 2024,

**Considérant**, qu'il y a lieu de réaliser des travaux pour le raccordement du système d'assainissement de Rustrel village à celui d'Apt Le Chêne et le renouvellement de conduites d'eau potable, entrant dans le cadre de la programmation 2024-2025 des travaux sur les réseaux de la CCPAL (exécution 2024),

**Considérant**, que la procédure de mise en concurrence a été régulièrement menée pour l'attribution du marché public de travaux correspondants,

**Considérant**, que trois offres ont été reçues dans le délai prescrit,

**Considérant**, qu'aucune de ces offres n'a été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée au sens du Code de la Commande Publique,

**Considérant**, l'approbation, par la Commission MAPA du classement proposé par le rapport d'analyse des offres définitives des entreprises, proposant de retenir comme étant économiquement la plus avantageuse :

- L'offre d'un montant de 1 871 984,30 € HT présentée par le groupement d'entreprises GAGNERAUD CONSTRUCTION (04220) / D'ANGELO (04100).

Le Président demande au Conseil de délibérer et de l'autoriser à signer le marché de travaux de raccordement du système d'assainissement de Rustrel village à celui d'Apt Le Chêne et renouvellement de conduites d'eau potable, entrant dans le cadre de l'exécution des travaux de réseaux inscrits au programme 2024-2025 dans les conditions ci-après :

Montant HT	Attributaire
1 871 984,30 €	Groupement d'entreprises GAGNERAUD CONSTRUCTION (04220) / D'ANGELO (04100)

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité,**

**Autorise**, le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci, entrant dans le cadre de l'exécution des travaux de réseaux inscrits au programme 2024-2025 (Exécution 2024) dans les conditions ci-après :

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240404-2024-48-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024  
Page 2 sur 3

Objet	Montant HT	Attributaire
Raccordement du système d'assainissement de Rustrel village à celui d'Apt Le Chêne et renouvellement de conduites d'eau potable	1 871 984,30 €	Groupement d'entreprises GAGNERAUD CONSTRUCTION (04220) / D'ANGELO (04100)

Dit, que les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif en Régie et Eau potable de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Dit, que les pièces du marché seront transmises à la Préfecture de Vaucluse pour contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 17/05/2024

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240404-2024-48-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024  
Page 3 sur 3

CC-2024-48

